

FO Energie et Mines rappelle qu'en 1990, le premier rapport de la Cour des Comptes faisait déjà état d'errements de gestion et de fonctionnement.

Si en 2007, la Cour a publié un nouveau rapport c'est consécutivement à une procédure judiciaire ouverte en 2004 et à la demande de trois fédérations syndicales, CGT, CFE CGC et CFDT

Là encore, la Cour pointait des dysfonctionnements d'organisation et de gestion.

La publication d'un rapport de la Cour des Comptes en 2011 a pour but de vérifier que les recommandations de 2007 ont bien été suivies d'effet.

FO Energie et Mines rappelle qu'elle n'est pas majoritaire dans la gestion de la CCAS, ni même dans la représentation de son personnel.

FO Energie et Mines indique qu'elle a toujours été favorable à ses organismes sociaux, leur particularité (gestion sans les employeurs...) et pour la gestion des activités sociales des actifs et retraités de la branche des IEG.

Depuis l'origine, FO Energie et Mines a souvent été en désaccord sur les choix de gestion et de fonctionnement des organismes sociaux des IEG, gérés majoritairement par la CGT.

Dans son rapport 2011, la Cour des Comptes pointe une réforme de façade et une situation aggravée.

FO Energie et Mines rappelle qu'en 2000, dès le début des discussions sur la construction de la « maison commune » et le projet de transformation des activités sociales, nous étions défavorable à cette réforme qui ne répondait ni à l'évolution des entreprises, ni aux attentes de leurs agents, et entre autres ne réduisait en rien les frais de fonctionnement.

FO Energie et Mines constate qu'à l'époque son analyse était déjà fondée.

Par ailleurs, la Cour des Comptes réclame la suppression de l'Institut de Formation des organismes sociaux (IFOREP). FO Energie et Mines rappelle également que dans le cadre des discussions préalables à la transformation des activités sociales, elle avait demandé la fermeture de cet institut et la création d'un service de formation intégré au fonctionnement des organismes sociaux.

Dès cet instant, FO Energie et Mines a retiré sa représentation au sein du Conseil d'Administration de l'IFOREP.

Enfin, concernant le financement des organismes sociaux, comme la Cour des Comptes, FO Energie et Mines avait bien constaté la modification de l'assiette de calcul du fonds du 1%, décision unilatérale des employeurs, créant ainsi un manque à verser.

De même la loi de 2004, transformant les entreprises et créant la branche des IEG, fait qu'à ce jour plus de 50 entreprises ne participent pas au financement des activités sociales et culturelles de leurs salariés.

La nouvelle organisation du marché de l'électricité (LOI NOME) produira une perte de 25% de plus sur le financement des activités sociales et culturelles des salariés de la branche des IEG si aucune mesure concrète encadre cette loi.

C'est dans ce sens, que FO Energie et Mines réclame depuis 2010, l'ouverture d'une négociation de branche sur l'avenir du fonctionnement et du financement des organismes sociaux.

Paris le 26 Mai 2011

* Le rapport 2011 de la Cour des Comptes est consultable sur www.ccomptes.fr